



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 25 FEVRIER 2025

Convocations adressées le 17 février 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 7 titulaires – 1 suppléant (non votant)
Nombre de délégués votants : 7

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET(Métropole), Madame Nathalie SAVATON (Métropole), Madame Cathy SAVOUREY (Métropole), Madame Betsabée HAAS (Région Centre Val de Loire), Monsieur Olivier BEATRIX (Région Centre Val de Loire), Monsieur Patrick MICHAUD (Département), Madame Cécile CHEVILLARD (Département) à partir de 17h14.

Membres excusés :

M. Philippe FOURNIE (Région Centre Val de Loire), Monsieur Etienne MARTEGOUTTE (Département)

Membres suppléants présents non votants: 0

Monsieur Emmanuel DUMENIL (Métropole)

Pouvoirs : 0

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SAVATON

Sont également présents :

Monsieur Cyril GODEAUX, SMADAIT
Madame Nathalie BOUIJOUX, SMADAIT
Monsieur Florian SAINT-MARTIN, SMADAIT
Madame Laetitia BARILLET, SMADAIT

La séance débute à 16h35 mn.

Ordre du Jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2024 3
2. INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT 3
3. FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)..... 5
4. INFORMATIONS 8
5. QUESTIONS DIVERSES 9

Monsieur Bruno FENET débute la séance en présentant M. Olivier BEATRIX désigné par le Conseil Régional Centre Val de Loire en remplacement de Monsieur Pierre-Alain ROIRON qui a présenté sa démission.

Il donne lecture de l'ordre du jour et propose que Madame Nathalie SAVATON soit secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal du comité syndical du 26 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Monsieur Bruno FENET, donne lecture des décisions prises dans le cadre de ses délégations accordées par le comité syndical lors de sa séance du 5 septembre 2023, conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales :

OBJET	En date du
D24/41 « Raccordement électrique zone Hangarette » ENEDIS DR Centre Val de Loire 45 Avenue Stendhal 37200 TOURS Montant 186 202,00€ HT, soit 223 442,40€ TTC	12 novembre 2024
D24/42 « Raccordement électrique zone HM » ENEDIS DR Centre Val de Loire 45 Avenue Stendhal 37200 TOURS Montant 77 033,66€ HT, soit 92 440,39€ TTC	12 novembre 2024
D24/44 « Maintenance poste transformateur aérogare TAT » EDF 22 et 30 avenue de Wagram 75382 PARIS CEDEX 08 Montant 3 600,00€ HT, soit 4 320,00€ TTC	12 novembre 2024
D24/45 « Destruction de 2 nids de frelon asiatique sur la zone nord 4D Le thenay 37120 LÉMERÉ Montant 240,00€ HT, soit 288,00€ TTC	15 novembre 2024
D24/47 « Analyses qualité eaux pluviales rejetées selon convention BA705 » INOVALYS 3 rue de l'aviation CS67357 37073 TOURS CEDEX 2 Montant 4 988,50€ HT, soit 5 986,20€ TTC	2 décembre 2024
D24/48 « Consignation électrique et dépose câblage Algeco Aeroclub » DENIS ROUSSEAU ENERGIES 10 rue de la Folie	4 décembre 2024

37250 SORIGNY Montant 250,00€ HT, soit 300,00€ TTC	
Marché 2024/4 « Démolition 4 bâtiment » HENOT TP 1 ZA Les Perchées 37230 TRUYES Montant 34 700,00€ HT, soit 41 640,00€ TTC	23 décembre 2024
Consultation 24/27 MAPA « Mise à disposition à titre gratuit d'un véhicule publicitaire neuf de type « utilitaire léger / Ludospace » » Infructueux - Décision sans suite	21 janvier 2025
D25/01 « Curage séparateurs hydrocarbures » SARP SOA 1 avenue Marius Berliet 37230 ESVRES SUR INDRE Montant 1 220,00€ HT, soit 1 464,00€ TTC	4 février 2025
D25/02 « Dépannage poste HT sur zone nord » INEO La Coudrière 37210 PARCAY-MESLAY Montant 276,82€ HT, soit 332,16€ TTC	4 février 2025
Convention d'occupation temporaire de 277m2 de bâtiment et emplacement de 142m2 AIR PARIS ACADEMY LOGISTICS Bât DGAC 40 rue de l'aéroport 37100 TOURS Montant total annuel part fixe : 34 660,00€ HT + part variable : 5% du CA	26 novembre 2024
Convention d'occupation temporaire de 15m2 bâtiment modulaire et de 10 places de stationnement AUTO-TOURS Zone industrielle Le Papillon 37210 PARÇAY-MESLAY Montant total annuel part fixe : 3 050,00€ HT + part variable : 5% du CA	26 novembre 2024
Convention d'occupation temporaire de 15m2 bâtiment modulaire et de 5 places de stationnement Groupe BTP INGENIERIE 29 rue du Comté de Mons 37300 JOUE-LÈS-TOURS Montant total annuel part fixe : 2 425,00€ HT + part variable : 5% du CA	23 décembre 2024
Mandat au cabinet BSH AVOCATS AARPI pour représenter les intérêts du Syndicat mixte dans le contentieux engagé par SEALAR c/SMADAIT	14 janvier 2025

Monsieur FENET met l'accent sur les commandes ENEDIS, notamment à propos des transformateurs pour lesquels la livraison est attendue pour cet été après une commande en novembre. On ne peut que constater que les délais d'approvisionnement sont longs.

Concernant la démolition de 4 bâtiments : ceux-ci n'étant pas utilisés, leur démolition permettra peut-être, dans l'avenir, une utilisation à usage de parking.

Concernant les recettes : elles proviennent principalement de l'école Mermoz, et des locations et places de stationnement pour des loueurs de véhicules.

Madame Cathy SAVOUREY demande ce qu'est BTP Ingénierie ? Monsieur Cyril GODEAUX répond qu'il s'agit d'une entreprise de BTP à l'origine qui souhaite diversifier son activité en loueur de voiture.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

3. FINANCES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

Monsieur Bruno FENET, Président, introduit le débat d'orientation budgétaire.

Conformément à l'article L 5722-1 du Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical doit débattre des orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2025.

Cette année est une année de concrétisation des projets de la nouvelle DSP qui a pris effet au 1^{er} janvier 2024.

Il rappelle les montants des subventions des collectivités (part déterminée par le contrat DSP), puis évoque les gros projets de travaux 2025 :

- Travaux de l'aérogare : livraisons prévue pour 2026 de l'agrandissement de la salle d'embarquement. Réalisation de l'auvent d'accueil passager ;
- Travaux début avril prochain pour mise en service au 1^{er} juillet du paiement du parking et donc début de la perception des recettes pour le SMADAIT ;
- Concernant la démolition des bâtiments, comme indiqué précédemment, la dalle est conservée pour permettre dans l'avenir de réfléchir à une nouvelle utilisation, probablement du stationnement.

M.FENET remercie l'équipe du SMADAIT qui a pris en charge l'intégralité de la consultation pour l'appel d'offres d'exploitation du parking. Il souligne la prise d'autonomie du SMADAIT notamment vis-à-vis de la Métropole.

Le Président passe la parole au directeur du SMADAIT, Monsieur Cyril Godeaux pour présenter le rapport d'orientation budgétaire.

Ce dernier propose de garder les mêmes montants de participation pour les 3 collectivités. Jusqu'à présent les seuls revenus étaient le versement par l'Etat de la DGD et la participation des 3 collectivités. Le montant de ces collectivités respecte la trajectoire prévue sur 2024-2025. La baisse devrait intervenir en 2028 notamment avec le parc photovoltaïque installé par le délégataire et l'occupation des bâtiments actuellement disponibles.

M. GODEAUX met en parallèle les 18,6 millions d'euros que rapporterait l'aéroport sur le territoire au travers des paniers moyens des passagers estimés selon des études extérieures pour les 2,3 millions de subventions.

Concernant les orientations budgétaires, les nouveautés concernent les recettes.

Certaines conventions sont déjà en place : école MERMOZ, loueur AVIS et un autre loueur en place depuis 1^{er} janvier 2025. En fonction de la fin des travaux, il est prévu, à partir du 1^{er} juillet, la mise en place du parking payant qui apportera des recettes conséquentes.

Le montant de ces nouvelles recettes est évalué à 527 445 € HT. Début modeste mais qui permet de financer 64% de la masse salariale et 30% de charges de fonctionnement.

L'entretien nécessaire des zones en régie ne permet pas cette année de baisser les subventions. Il faudra donc attendre l'année suivante et les recettes qui seront plus importantes sur une année entière. Elément important, le 1^{er} emprunt effectué par et pour le SMADAIT sans solliciter les collectivités pour le garantir permettra la réalisation de ces projets.

Dans les orientations nouvelles, 17 bâtiments pourront recevoir des locataires grâce à la clôture aéronautique qui va permettre d'accéder librement à ces bâtiments et un raccordement plus fin visé à

partir du 1^{er} septembre pour l'électricité. Ces bâtiments représentent environ 20 000 m² utilisables dont 6 hangarets (4 SMADAIT et 2 Edeis). Sur ces 20 000m², une grande partie relève de la gestion du délégataire EDEIS:

En ce qui concerne la zone des hangarets, est proposé un AMI afin que ces prospects soient exposés aux élus et que des échanges soient engagés pour envisager une cohérence.

Madame Cathy SAVOUREY le souhaite et suggère, quant à l'attribution des hangarets, qu'il y a peut-être mieux que la conciergerie automobile en terme d'image pour le territoire.

Monsieur FENET confirme que la décision reviendra bien aux élus une fois l'AMI constituée.

Monsieur GODEAUX précise que le projet du parking prend beaucoup de temps, même avec l'accompagnement de la SETAménagement auprès de l'équipe. Il est souhaité que l'AMI soit terminé en 2025 mais il n'est pas possible de préciser le planning aujourd'hui.

Madame Cathy SAVOUREY précise qu'il y a 2 méthodes de travail pour installer l'AMI : laisser totalement ouvert et voir ce qui sortira des échanges, soit donner dès le départ, une coloration à l'AMI (culturelle, industrielle, etc...) et donc orienter l'AMI.

Monsieur GODEAUX confirme la tenue de deux réunions. La première, ouverte, permettant de voir les orientations, voir ce qui peut être positionné, imaginé. Une 2eme réunion suivra pour décider.

Madame SAVOUREY trouverait pertinent d'avoir une cohérence entre la partie SMADAIT et la partie TMVL concernant la plaque aéroportuaire, des études existant. Le PLUM va déterminer les constructions, les règles d'implantation mais ne va pas déterminer ce qu'on voudra faire de cette plaque aéroportuaire. Il convient de prendre en compte le contexte de renouvellement électoral de mars 2026, car plus le lancement de l'AMI est tardif, plus il y a le risque de décalage de la décision sur le temps des élections. Faut-il envisager un démarrage maintenant ou attendre les nouveaux élus de 2026 pour leur faire débiter le travail ? Madame SAVOUREY poursuit en évoquant un AMI mis en place dans sa collectivité : au vu du planning, il faut compter presque un an entre le moment où est établi le cahier des charges, les temps d'échanges, les auditions des candidats. Il faut définir également si l'AMI est provisoire ou non, si les candidats sélectionnés vont prendre en charge l'entretien, etc....

La SETAménagement accompagnant le SMADAIT sur ce projet, Monsieur Bruno FENET précise qu'elle sera sollicitée au plus vite pour avancer sur ce dossier.

Monsieur GODEAUX poursuit la présentation du ROB par le sujet DSP.

Une maintenance est assurée par le délégataire cette semaine avec le changement de 14 dalles de piste avec une fermeture de celle-ci pour travaux.

Sont ensuite présentées les nouvelles lignes pour la saison été, la sortie du modèle Ryanair comme unique compagnie présente, l'ouverture à l'international. La nouvelle compagnie est danoise et le distributeur est l'Odyssey. Les autres compagnies tels qu'Easyjet etc... sont sollicités mais ne répondent pas favorablement pour l'instant.

Monsieur Olivier BEATRIX est très heureux pour le rayonnement sur la Région et le SMADAIT. Il se félicite de ce développement commercial. Il connaît la société Odyssey qui est une compagnie solide. Il y a un accord de coopération avec Frost Air. L'Odyssey a la responsabilité financière et commerciale de ces lignes et Frost Air en est le prestataire.

Pour répondre à Madame HAAS, Monsieur FENET précise que ces lignes représenteront entre 3 000 et 5 000 passagers supplémentaires. A ce jour, il y a une forte vente concernant la Corse, surtout Ajaccio. Les autres destinations viennent d'être proposées à la vente.

Des échanges s'engagent sur la nature des passagers entrants ou sortants. Madame SAVATON pense aux Corses qui apprécieraient les jardins de France très attrayant pour la France.

Madame HAAS souhaiterait une étude chiffrée des entrants et sortants. Certains profils pourraient effectivement représenter un tourisme haut de gamme.

Des questions se posent sur le pourquoi de Nîmes. Monsieur GODEAUX explique que la compagnie a ouvert 9 lignes mais les remplissages se sont fait plutôt au départ de Tours donc ils ont gardé une escale à Nîmes. L'avion sera basé à Tours.

17h14 arrivée de Madame Cécile CHEVILLARD

Monsieur GODEAUX débute l'explication sur les résultats financiers.

Il présente ainsi les résultats exceptionnels du fait de la clôture de l'ancienne DSP, du contrôle des factures du nouveau contrat, notamment auprès du délégataire. Il indique que le recours aux services de TMVL a également diminué.

Grâce à ces résultats exceptionnels il est proposé de faire un virement de 1 506 896€ de la section de fonctionnement vers l'investissement pour les travaux prévus en 2025. Après analyse, sur l'enveloppe des 9 Millions, il ne reste que 70 164€.

Les besoins en investissement du SMADAIT sont présentés. Monsieur GODEAUX évoque les travaux restant à réaliser en matière de réseaux pour les HM et les hangarets, l'électricité mais surtout le sujet de l'assainissement qu'il faudra poser avec les services de TMVL.

Monsieur FENET rappelle que ces bâtiments, du temps des militaires, bénéficiaient d'un assainissement autonome.

Madame SAVOUREY pense que si le SMADAIT est considéré comme un propriétaire « privé », l'assainissement sera amené aux portes de l'aéroport uniquement. A partir de là, la prise en charge serait ensuite celle du Syndicat mixte.

Madame HAAS évoque la question de la responsabilité que les élus ne voudront probablement pas prendre à la légère sur un tel sujet.

M. FENET précise que l'investissement actuel de 1,5 millions proposé sur le budget investissement est possible cette année mais ne pourra pas l'être ensuite, d'où l'importance de se rendre indépendant financièrement au travers l'activité du SMADAIT.

Madame HAAS interroge quant à l'éclairage prévu dans la zone des hangarets et HM. Elle demande que des casquettes soient intégrées au projet pour préserver la faune des nuisances possibles. Le SMADAIT indique qu'un sourcing est en cours qui tient compte de cet élément, et s'oriente vers une solution solaire mobile sur plots.

Monsieur GODEAUX poursuit sur le sujet des travaux et présente le résultat de l'A.O.O. pour le contrat de service d'équipement en système de péage et exploitation du parking. Il s'agit d'Indigo, l'équipe du SMADAIT ne pouvant gérer en régie l'exploitation du parking.

Madame SAVOUREY demande pourquoi le SMADAIT ne pouvait pas assumer seul cette mission.

En réponse, M. GODEAUX précise que l'équipe de 4 agents du SMADAIT n'avait pas la possibilité de gérer en interne l'astreinte, les week end, 24h/24....

Mme BOUIJOUX complète en indiquant que le choix a été fait de passer par une convention de mandat pour gérer le ramassage des fonds ce qui a donné lieu à un gros travail en amont avec la Pairie départementale, comptable public du SMADAIT, dans la mesure où seul le parking Versailles-Saint CLOUD est géré ainsi. Il s'agira du 2^{ème} parking géré ainsi en France.

Madame SAVOUREY demande à combien sont estimées les recettes.

M. GODEAUX répond que pour 6 mois, elles sont estimées à 462 000€. En ce qui concerne les travaux, il indique qu'ils ont pris du retard notamment par la découverte de divers aléas lors des diagnostics (présence d'amiante dans les enrobés).

Madame HAAS souligne que le montant est impacté de manière significative dans ce cas.

Au sujet de la clôture aéroportuaire pour le nouveau périmètre délégué, une aide a été demandée auprès de la DGAC/DSAC Ouest qui a été refusée.

Monsieur Emmanuel DUMENIL demande si quelque chose sera mis à la place de l'auvent d'arrivée dans l'attente de la construction du nouveau pour protéger les passagers qui devront patienter à cet endroit en plein soleil. Monsieur GODEAUX n'a pas l'information.

Madame HAAS revient sur le sujet des réseaux et souhaite savoir s'ils sont bien présents dans la zone des bâtiments à louer.

Monsieur GODEAUX indique qu'ils le sont en partie. Les porteurs de projet devront venir avec un investissement. L'eau et l'électricité seront installés par le SMADAIT.

Monsieur FENET indique la nécessité de prendre en compte dans le futur PLUM le développement de ces hectares, notamment en ce qui concerne l'accès à prévoir.

Madame HAAS souligne la vigilance à avoir : l'imperméabilisation induit une question sur l'évacuation de l'eau, la nécessité de topographe pour ne pas faire d'erreur.

Madame SAVOUREY pose la question d'un nouvel accès qui évoque également l'après : Accorde-t-on des droits à construire ? A quelle hauteur ? Que veut-on faire de ce site, indépendamment de l'aéroport ? A-t-on également besoin d'autant d'espace ? La Métropole a besoin de trouver un lieu pour le stockage de matériaux qui pourraient être réutilisés ou non.

En ce qui concerne les RH, Monsieur GODEAUX expose qu'il est proposé une baisse de 2% de la masse salariale en 2025 malgré une hausse de la charge de travail lié au périmètre en régie et dans la volonté de répondre aux recommandations de la CRC.

Après une année 2024 marquée par deux recrutements (un responsable technique et une assistante administrative et comptable) ainsi que la fin de la mise à disposition à mi-temps d'une urbaniste chargée de développement, l'heure est à la stabilité.

L'équipe désormais est composée de 3,9 ETP :

- Un directeur : administrateur hors classe
- Une responsable de l'administration, des finances et des ressources humaines : attachée principale
- Un responsable technique : ingénieur
- Une assistance administrative et comptable (0,9 ETP) : Adjointe administrative principale de 2^{ème} classe

Pour 2025, il convient de rappeler tout d'abord, le contexte national qui impacte directement les cotisations URSSAF, CNRACL auquel vient s'ajouter également la perte de compensation de l'Etat pour un résultat de + 5 points des charges salariales.

Il faut cependant poursuivre l'autonomie du SMADAIT engagée envers les services supports de TMVL. La direction des finances de la Métropole est actuellement la plus sollicitée, l'ingénierie spécialisée le restera aussi.

Le volume d'activités en régie va s'accroître pour répondre aux besoins en matière de travaux et d'exploitation, les activités supports (juridique, commande publique, comptabilité,...) s'en trouveront impactés d'autant. De même pour les finances avec une double comptabilité budget principal/budget annexe, ce dernier nécessitant un suivi de trésorerie et de TVA avec déclaration trimestrielle pour optimiser et suivre l'emprunt et ses appels de fonds au plus près.

Ceci étant exposé, concernant l'organigramme du syndicat, modifié en 2024 pour le rendre plus opérationnel au regard des orientations souhaitées par le Bureau, il convient d'actualiser les lignes directrices de gestion et d'accompagner la gestion des emplois et compétences en conséquence.

Monsieur Brunot FENET remercie Monsieur GODEAUX et toute l'équipe du SMADAIT pour cette présentation. Il demande s'il y a des questions. Mme HAAS félicite également les agents pour le travail effectué.

En conséquence, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5722-1,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires du budget primitif pour l'année 2025 sur la base du rapport de présentation annexé à la présente délibération.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

4. INFORMATIONS

M.GODEAUX demande à Madame Nathalie BOUIJOUX de faire un point contentieux. Mme BOUIJOUX précise que ce point est évoqué car, au budget 2024, une provision a été budgétée qui est reportée en 2025. 3 contentieux sont en effet engagés contre le SMADAIT par un candidat non retenu lors d'une

consultation, pour lesquels mandat a été donné à BSH Avocats afin de défendre les intérêts du Syndicat mixte.

Monsieur FENET fait un point sur le trafic perturbé cette année par le brouillard et les vols déroutés. Chacun est conscient du contexte exceptionnel de cette année. Il rappelle qu'un ILS permettrait d'améliorer la possibilité d'opérer les vols dans des conditions similaires mais que le coût est très important.

Enfin, une information sur le nombre de passagers est développée avec une tendance à la baisse qui s'explique par l'arrêt brutal de la ligne de Dublin par RYANAIR absente de nos destinations. Madame SAVOUREY est étonnée de la baisse des vols sanitaires. Madame SAVATON espère que cela s'explique par la baisse des accidents.

18h00 Mesdames Cathy SAVOUREY et Betsabée HAAS quittent la réunion.

Une information de Monsieur Cyril GODEAUX est donnée concernant l'Urbanloop, la Métropole l'ayant informé que les études démarraient en 2025 avec une arrivée pour 2027/2028.

5. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur FENET remercie tous les participants et demande s'il y a d'autres interrogations. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 h 15.

Date du prochain comité syndical :

La prochaine réunion du comité syndical est prévue le 25 mars 2025 à 17 h 00, horaire à confirmer.

A Tours, le 25 MARS 2025

<p>Le Président du Syndicat Mixte</p>  <p>Bruno FENET</p>	<p>La secrétaire de séance</p>  <p>Nathalie SAVATON</p>
--	---

